

Renouvellement Décideur en entreprise soumise à agrément

- A la suite d'une formation de 7h minimum

Thèmes de formation	Horaire
Réglementation et sécurité environnementale	2h
Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	2h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	3h

Public

Agriculteurs, paysagiste, entreprises de service

Prérequis

Avoir de bonnes bases en produits phytopharmaceutiques

Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

Objectifs

Acquérir son certificat individuel

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

Nombre de participants

5 à 20 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Durée

7 heures

Validation

Attestation de formation et Certificat si seuil atteint

Modalités d'évaluation

Test

Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site Service-public.fr

Accessibilité

-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Contact

LE CENTRE Tél.
03.28.62.38.78

Mail :

bourbourg.formation@cneap.fr
Responsable pédagogique et référent :
DELPLACE HERVE Tél. 06.12.98.46.14
Mail : herve.delplace@lyceedecoulogne.cneap.fr

Indicateurs de résultats : information chiffrée sur le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation



★ Moyenne issue de la consolidation des indicateurs de performance de Bourbourg Formation pour l'année 2020-2021